

# REFERENTIEL D'HABILITATION H2

Les habilitations H2 sont organisées par des Organismes de Formation (OF) ou des CREF après délégation par le service formation de la FFCK. L'autorisation de mise en place d'une habilitation H2 est donnée au regard du lieu de la formation, du programme et des formateurs prévus. La formation des H2 peut être proposée soit :

- Au cours de stages d'habilitations à part entière,
- Dans le cadre d'un module de formation à un diplôme professionnel,
- Dans le cadre d'un module de formation fédérale Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré (EF2),
- Dans le cadre d'un module de formation au diplôme de Guide Fédéral,
- Dans le cadre d'une formation Pagaie Couleur Rouge ou Pagaie Couleur Noire.

Peut participer à une session d'habilitation H2 :

- Toute personne titulaire d'un titre fédéral permanent et adéquat (adhérent.e d'une structure affiliée ou agréée de la FFCK),

Et

- Titulaire d'une habilitation H1,

Et

- Titulaire d'un diplôme Pagaie Couleur Rouge ou Pagaie Couleur Noire,

Et

- Titulaire d'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë Kayak,

Ou

- Titulaire d'un MFPC en cours de validité, avec avis du CTR et du.de la président.e de la CREF,

Ou

- Titulaire d'un diplôme fédéral EF2,

Ou

- Titulaire d'une licence STAPS avec spécialité CK.

## Référentiel d'habilitation H2

### I. Connaissances du dispositif Pagaies Couleurs

. La progression Pagaies Couleurs

. Les modalités de certifications :

- Les modalités d'organisation d'une session Pagaies Couleurs :
  - o Les structures organisatrices,
  - o Qui peut certifier ?
- Les modalités d'équivalences
- Les modalités de délivrance des diplômes

. Les outils Pagaies Couleurs.

. La participation de la FFCK aux travaux d'Euro Paddle Pass (EPP) et les équivalences niveaux Pagaies Couleurs / EPP.

## II. Compétences liées à l'organisation de sessions de certification

- . EC de vérifier que le.a candidat.e a la capacité de réaliser les tâches prévues pour l'évaluation des compétences visées.
- . EC de s'assurer que le site utilisé pour les évaluations correspond aux exigences définies dans le référentiel de compétences.
- . EC de vérifier que les candidat.e.s satisfont bien aux conditions d'inscription et d'accès à la certification Pagaies Couleurs (Prérequis).
- . EC d'impliquer les candidat.e.s dans une démarche d'autoévaluation ou de co-évaluation (évaluation entre pairs).
- . EC d'évaluer chez les pratiquant.e.s l'acquisition de l'ensemble des compétences référencées pour un niveau Pagaie Couleur donné :
  - EC de proposer des situations permettant l'évaluation de l'ensemble des compétences visées, dans le cadre d'une session de certification ou en contrôle en cours de formation (évaluations intégrées à un cycle de progression),
  - EC d'adapter les situations proposées afin de permettre aux pagayeur.euse.s handicapé.e.s d'avoir accès à la certification,
  - EC de définir les critères de réussite (EC d'adapter ces critères en fonction des conditions de pratique),
  - EC d'aménager le site de pratique.

*Dans le respect  
des règles de  
sécurité*

## III. Compétences liées à l'utilisation du dispositif Pagaies Couleurs comme outil structurant et utile à la promotion de la pratique des sports de pagaie

- . EC de valoriser le plaisir de la pratique.
- . EC d'apporter aux pratiquant.e.s une reconnaissance de niveau (estime de soi).
- . EC capable de formuler de façon positive et objective les observations faites lors des situations d'évaluation des compétences.
- . EC d'accompagner les pratiquant.e.s dans la définition d'objectifs de progression précis dans les quatre domaines de compétences.
- . EC de préciser et justifier les conditions à satisfaire pour prétendre naviguer en autonomie sur un parcours donné, participer à une manifestation ou obtenir un diplôme d'encadrement.

Pour répondre au présent référentiel, la CREF ou l'OF organise des journées d'habilitation H2. Les connaissances et compétences acquises dans le cadre de ses journées de formation sont liées au développement des compétences visées par les diplômes d'encadrement des sports de pagaie dans les domaines de la pédagogie, de la connaissance de l'activité, des connaissances environnementales, réglementaires et de la sécurité.

**Le lien avec le développement des compétences pédagogiques est essentiel. Le dispositif Pagaies Couleurs et les outils mis à disposition, servent aux moniteurs, aux enseignants et aux entraîneurs à construire des cycles de progression dans lesquels la démarche de certification s'intègre pour valider les niveaux de pratique.**

## Modalités de délivrance de l'habilitation H2

I. Dans le cas où l'habilitation H2 est intégrée à une formation à un diplôme d'Etat, le contrôle des connaissances et des compétences se fait durant les épreuves de certification du diplôme. L'habilitation est alors conditionnée par la validation du diplôme en question.

II. Dans le cas où la formation H2 est proposée dans un stage d'habilitation à part entière, ou dans le cadre d'une formation Pagaie Rouge ou Pagaie Noire, ou dans le cadre d'un module de formation fédérale EF2, le responsable de la formation organise une épreuve permettant l'évaluation des compétences des candidats. Cette évaluation est menée par un binôme d'évaluateurs. Il s'agit d'une épreuve écrite :

Le.a candidat.e produit par écrit, sur la base d'un référentiel Pagaies Couleurs choisi par le jury :

- Des situations permettant d'évaluer l'acquisition des compétences inscrites dans le référentiel Pagaie Couleur,
- Des exemples de critères de réalisation correspondant aux situations décrites (Comment faire pour réussir ?),
- Les critères de réussite correspondant aux situations décrites (Comment savoir si on a réussi ?).

Sur la base de cette production écrite, le binôme d'évaluateurs dispose d'une grille d'évaluation pour émettre un avis.

Cette grille d'évaluation, complétée par les évaluateurs est envoyée au service formation de la FFCK qui est en charge de la délivrance des habilitations H2 (jury).